

Procès-Verbal du CA CCAS

du 06/03/2023

Le lundi six mars de l'an deux mille vingt-trois à 11h00, le Conseil d'Administration du CCAS de COTEAUX-DU-BLANZACAIS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de COTEAUX-DU-BLANZACAIS, sous la présidence de Madame EGRETEAU Jeanine, Vice-Présidente.

Présents : Jeanine EGRETEAU, Janine SENSETIER, Jean-Michel RIVIÈRE, Eveline VINSONNAUD et Florette MONTIGAUD

Pouvoirs : Mme BORDEAU a donné pouvoir à Mme VINSONNAUD
Mme DOGNETON a donné pouvoir à M RIVIERE
M SALLEE a donné pouvoir à Mme EGRETEAU
Mme FOUASSIER a donné pouvoir à Mme MONTIGAUD

Excusés : Jean-Philippe SALLEE, Sandrine DOGNETON, France RATIER, Annie MIGNON, Colette FOUASSIER et Mme Thérèse BORDEAU

Absents : MOINARD Sébastien et Geneviève AVRIL

.....

Mme EGRETEAU Vice-Présidente ouvre la séance à 11h00 et précise que ce conseil se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17 du C.G.C.T. et fait suite à la Séance du 27 Mars 2023 annulée pour absence de quorum.

A été désignée secrétaire de séance : Jeanine SENSETIER

Demandes de scrutin particulier : non

Ordre du jour :

20230101	Approbation du compte rendu du CA CCAS du 29 mars 2022
20230102	Approbation du compte rendu du CA CCAS du 27 février 2023
20230103	Vote du Compte de Gestion 2022 Budget CCAS
20230104	Vote du Compte Administratif 2022 Budget CCAS
20230105	Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 Budget CCAS
20230106	Vote du Budget CCAS 2023
20230107	Individualisation des subventions versées aux associations
20230108	Cotisation à l'AFUS 16

AR Prefecture

016-200083129-20240311-CCAS20240101-DE
Reçu le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024

20230101 - Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2022

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29/03/2022.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230101 est adoptée à la majorité

20230102 - Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2023

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/02/2023.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230102 est adoptée à la majorité

AR Prefecture

016-200083129-20240311-CCAS20240101-DE
 Reçu le 11/03/2024
 Publié le 11/03/2024

20230103 - Objet : Approbation du compte de gestion du receveur Budget CCAS 2022

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente informe que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Responsable du Service de Gestion Comptable, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230103 est adoptée à la majorité

20230104 - Objet : Vote du Compte Administratif 2022 Budget CCAS

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente présente le compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

	fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Comptes Consolidés		
résultats reportés		8 357.29€
Opérations de l'exercice	9 178.58 €	16 104.00 €
Totaux	9 178.58 €	24 461.29 €
Résultat de clôture		15 282.71 €
Résultat RAR		0
Résultats définitifs		15 282.71 €

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

AR Prefecture

016-200083129-20240311-CCAS20240101-DE
Reçu le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230104 est adoptée à la majorité

20230105 - Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2022 du Budget CCAS

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente propose de reprendre le l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant total de 15 282.71 € au compte 002 en recette de la section de fonctionnement du budget CCAS 2023.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230105 est adoptée à la majorité

20230106 - Objet : Vote du budget primitif CCAS 2023

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu le rapport de présentation de Madame la Vice-Présidente, il est proposé d'adopter par chapitre pour la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes, le **budget primitif 2023** du Centre Communal d'Actions Sociales de la Commune à un total de : **22 782.71 Euros**

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

AR Prefecture

016-200083129-20240311-CCAS20240101-DE
Reçu le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230106 est adoptée à la majorité

20230107 - Objet : Individualisation des subventions versées aux associations

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration qu'un crédit global de 2 500 € a été inscrit sur le compte 6574 du BP 2023 et qu'il y a lieu d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Monsieur le Président fait état des subventions qui ont été sollicitées et demande au CCAS de bien vouloir se prononcer.

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensetier S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230107 est adoptée à la majorité

20230108 - Objet : Cotisation AFUS 16

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'administration qu'un crédit global de 100.00 € a été inscrit sur l'article 6558 du BP 2023 et qu'il y a lieu d'individualiser les participations aux organismes de regroupement.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer.

AR Prefecture

016-200083129-20240311-CCAS20240101-DE
Reçu le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024

Débat et Vote

Aucune observation est portée.

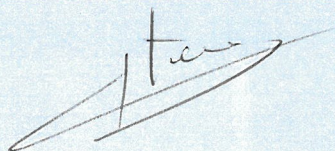
Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP Sallée J Egreteau J Sensitive S Dogneton pouvoir à E Vinsonnaud JM Rivière S Moinard			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération 20230108 est adoptée à la majorité

La séance est levée à 12h00

Signature du Président de Séance
Vice-Présidente du CCAS
Mme EGRETEAU Jeanine

Signature Secrétaire de Séance
Adjointe au Maire
Mme SENSITIVE Janine



Procès-Verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du 11/03/2023